

Paris, le 26 juillet 2022

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Signature à l'unanimité d'un accord de revalorisation des salaires minima de branche inférieurs au Smic**

**Dans le cadre d'un dialogue social soutenu et continu, l'Association Française des Banques (AFB) et les partenaires sociaux ont mené une négociation portant sur les minima conventionnels inférieurs au Smic qui a débouché sur un accord signé à l'unanimité des syndicats.**

Dans le contexte actuel d'inflation qui a entraîné en France plusieurs réévaluations du montant du Smic annuel au cours de l'année 2022, l'AFB a tenu à réaffirmer sa mobilisation pour que les salaires minima de la Branche, et donc les salaires de l'ensemble des salariés des banques qui relèvent de son champ d'application, restent systématiquement supérieurs au salaire minimum national.

Elle a donc conclu avec les syndicats un accord qui prévoit que les salaires minima visés à l'article 42-2 de la Convention Collective ne puissent être inférieurs à la valeur du montant du Smic annuel au 1<sup>er</sup> août 2022, majorée de 5%, soit 21 155 € brut. L'accord prévoit également que dès lors qu'un salaire minima de la Convention Collective se situerait en dessous du montant du Smic majoré de 5% à la suite d'une éventuelle future revalorisation, les partenaires sociaux se réuniront afin de revaloriser le salaire pour qu'il reste strictement supérieur au Smic majoré de 5%.

Pour Maya Atig, Directrice générale de l'AFB : *« Cet accord place la banque dans le peloton de tête des branches par rapport au Smic. En réalité, déjà tous les salariés de la branche sont payés au-dessus du Smic. Mais avec cette nouvelle mesure négociée, nous envoyons un signal fort : aucun ne pourra être payé en-dessous du Smic + 5% au 1<sup>er</sup> août et les partenaires sociaux se réuniront à chacune de ses évolutions afin de maintenir ce principe. Nous participons ainsi à la sauvegarde du pouvoir d'achat des salariés de la Branche Banque, notamment ceux ayant les revenus les plus faibles. 15 jours après l'accord Pro-A qui favorise le développement des compétences des moins diplômés, nous marquons une nouvelle avancée. »*

## CONTACTS

Benoît DANTON : 06 73 48 80 40 - [bdanton@fbf.fr](mailto:bdanton@fbf.fr)

Jenny SENSAU : 06 31 06 60 39 - [jsensiau@fbf.fr](mailto:jsensiau@fbf.fr)



Suivez-nous sur Twitter

[@FBFFrance](https://twitter.com/FBFFrance)